

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019**

Le 10 Avril 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Avril 2019, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. Et Mmes Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Serge QUEMERE, Jocelyne CAROFF, Etienne CHEREAU, Adjoints ; MM. et Mmes Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, M. René ROCUET, et Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Frédéric HENRIO à M. Etienne CHEREAU et Mme Sophie TUDAL à René ROCUET

Absents excusés : Mmes Sophie BOYER et Catherine DE ABREU et M. Serge SINOU.

Secrétaire de séance : Mme Lydie GOARIN

1 - S : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. Jérôme GOURMELEN informe le Conseil Municipal qu'il a déposé, dans la boîte aux lettres de la Mairie une enveloppe comportant sa procuration à l'attention de M. Patrick LE GUYADER pour le Conseil Municipal du 21 Mars dernier. M. le Maire n'avait pas cette procuration dans son dossier du Conseil Municipal et propose qu'il soit noté une absence excusée pour M. Jérôme GOURMELEN sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Mars 2019.

M. René ROCUET revient sur la question 8-R en signalant qu'il a voté pour la fin anticipée du bail de la crêperie du bourg. Il fait également remarquer une erreur matérielle dans la rédaction de la décision de cette question. La décision de la question 8-R est corrigée comme suit : « **D'ACCEPTER** une fin anticipée du bail de la crêperie ».

M. Jean-Luc QUEMERE confirme son rôle de secrétaire de la séance du dernier Conseil Municipal au lieu de Mme Cathy GARREAU.

M. Jean-Luc QUEMERE précise son intervention sur la question 7-R comme suit : « M. Jean-Luc QUEMERE demande que le bail soit bien rédigé sur une courte durée renouvelable ».

Le compte-rendu de la séance du 21 Mars 2019 est approuvé, sous réserve des corrections apportées par les conseillers municipaux, après un vote à mains levées à 20 voix pour et 4 abstentions (Mmes Solenn LE STRAT-MOYSAN et Lydie GOARIN et MM. Dominique LE NAOUR et Jérôme GOURMELEN).

2 - S : PROGRAMME DES TRAVAUX 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux s'est réunie le 27 Mars 2019 et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 3 Avril 2019.

Il donne la parole à M. Serge QUEMERE qui présente au Conseil le compte-rendu de ces commissions. Les estimations financières sont les suivantes :

- VOIRIE -

Nature des travaux	Montant T.T.C.
Marché voirie	155 600
Travaux hors marché de voirie	24 300
TOTAL	179 900 €

- BATIMENTS COMMUNAUX -

Affectation	Montant T.T.C.
Mairie	5 500
Maison de l'enfance	1 900
Ecoles élémentaire et maternelle	6 600
Cimetière	37 120
Halle des Sports	29 000
TOTAL	80 120 €

- MOBILIER ET MATERIEL -

Nature	Montant T.T.C.
Service technique (voirie, bâtiments, espaces verts)	13 660
Maison Communale	2 930
Médiathèque	9 000
Mairie	600
Maison de l'Enfance	3 160
Restaurant scolaire	4 245
Ecoles élémentaire et maternelle	5 860
TOTAL	39 455 €

M. René ROCUET souhaite obtenir des précisions sur le sol de la halle des sports. M. Serge QUEMERE précise qu'il s'agit d'une réfection du sol en résine, les autres devis collectés par les services oscillaient entre 60 000 et 99 000 €. M. René ROCUET s'interroge sur la garantie applicable à ce traitement du sol.

M. le Maire précise que le futur revêtement de surface est identique à l'actuel sol de la halle des sports afin de conserver un usage polyvalent entre la pratique sportive et les autres manifestations.

Mme Danièle GOMES remarque que le quartier du Pontigou est doté d'éclairage public à boules. M. Serge QUEMERE informe le conseil municipal que le renouvellement de l'éclairage public sur la Commune fait parti d'un plan pluriannuel qui prévoit une intervention sur ce quartier en 2020.

M. le Maire revient sur l'opportunité d'acquisition d'une table pour les correspondants de presse dans la mesure où la salle du Conseil Municipal accueille régulièrement des cérémonies imposant un déplacement régulier de son mobilier.

Mme Jocelyne CAROFF s'interroge sur l'achat de tablettes pour l'école maternelle et demande des détails sur leur utilisation et l'âge des utilisateurs. L'adjointe au Maire se questionne également sur l'organisation du recyclage du matériel informatique communal.

M. Le Maire donne la parole au directeur général des services qui explique que le recyclage s'opère de deux manières soit il est prévu lors des consultations une reprise du matériel obsolète par l'attributaire du marché informatique soit le matériel est collecté au niveau des services communaux avant son acheminement à l'entreprise ECOTRI D3E à Troyalach.

M. Etienne CHEREAU explique que les quatre tablettes sont inscrites au budget 2019 suite à la demande de la directrice de l'école maternelle. Elles serviront de support pédagogique pour deux enseignantes de l'école.

Mme Jocelyne CAROFF reformule sa question en rappelant les nombreuses alertes sur un usage précoce des écrans par les jeunes enfants.

L'adjoint au Maire chargé des affaires scolaire indique que ces tablettes s'inscrivent bien dans le déploiement du numérique dans les écoles de la commune et fait confiance aux enseignants pour organiser leur utilisation.

M. Jean-Luc QUEMERE rejoint la remarque formulée par Mme Jocelyne CAROFF.

M. le Maire demande quel avis a été donné par le Conseil d'école sur cette proposition d'achat de tablettes.

M. Etienne CHEREAU indique que le conseil d'école n'a pas émis d'avis particulier sur la demande de tablettes. Il s'engage à interroger la directrice de l'école maternelle pour obtenir plus de détail sur l'usage des tablettes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Serge QUEMERE et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le programme des travaux 2019 défini ci-dessus.

3 - S : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

M. Michel GUILLOU propose au Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget Principal et des budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2018	673 361,75 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2018	673 361,75 €

Excédent d'investissement reporté 2018	272 610,08 €
--	--------------

BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS

Excédent de fonctionnement 2018	11 965,20 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2018	11 965,20 €

Excédent d'investissement reporté 2018	7 793,39 €
--	------------

BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS

Excédent de fonctionnement 2018	6 008,23 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2018	6 008,23 €

Excédent d'investissement reporté 2018	20 453,79 €
--	-------------

Ces propositions ont reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du 3 Avril 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2018 du Budget Principal et des budgets annexes conformément aux propositions ci-dessus.

4 - S : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Conformément au Code de la Famille et de l'Action Sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il est proposé d'allouer au CCAS pour 2019 un montant de 7 640 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER une subvention d'équilibre 2019 au CCAS d'un montant de 7 640 € et d'inscrire les crédits au compte 657362 du budget principal.

5 - S : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'état fiscal notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2019, le produit fiscal de référence s'élève à 1 555 444 € à taux constants. Ce produit provient de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat s'élève à 66 665 €.

Il a été proposé, en Commission des Finances du 3 avril 2019, conformément au rapport d'orientations budgétaires, de maintenir les taux des trois taxes. Les taux et les produits attendus sont répertoriés dans le tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition 2019	Taux constants	Produits 2019 à taux constants
Taxe d'habitation	4 334 000 €	14,95 %	647 933 €
Taxe foncière (bâti)	5 374 000 €	16,09 %	864 677 €
Taxe foncière (non bâti)	90 500 €	47,33 %	42 834 €
TOTAL			1 555 444 €

Le projet de budget a été établi sur cette base.

M. René ROCUET signale que lors de projets d'investissement de la Commune, il serait logique que la taxe d'habitation augmente.

M. Michel GUILLOU explique que sans augmentation des taux, du seul fait d'une évolution des bases, l'imposition du contribuable de la Commune progressera d'environ 20 € par foyer fiscal.

M. René ROCUET trouverait justifié une petite augmentation cette année pour les Saint-Evarzécois en sachant que l'Etat compenserait cette hausse l'année prochaine.

M. Michel GUILLOU rappelle qu'une progression du taux de 1 % apporterait un produit fiscal de 15 000 €. Il préfère opter pour des économies de fonctionnement.

M. José LENEPVEU acquiesce sur le principe de compensation de la taxe d'habitation à l'euro prêt de la part de l'Etat mais il préfère attendre pour constater le bien-fondé de ce principe.

M. Patrick LE GUYADER exprime son abstention sur cette question au motif d'une absence de plan sur l'avenir et il s'interroge sur la manière dont seront financés les investissements en 2019, par l'emprunt ? par l'impôt ? Nous ne le savons pas. Le projet de Moustierlan est inscrit à hauteur de 50 % mais nous ne connaissons pas le plan de financement de ce projet d'investissement. Il estime que le budget n'est pas sincère.

M. le Maire rappelle sa stratégie de limiter la pression fiscale en actionnant le levier de la diminution des dépenses de fonctionnement plutôt que de l'augmentation des taux.

M. Dominique LE NAOUR rapporte ses lectures de la presse locale relatant qu'aucune commune ne fait évoluer ses taux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 19 voix pour et 5 abstentions MM. Et Mmes Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, Jérôme GOURMELEN, René ROCUET, Sophie TUDAL par procuration).

DE VOTER les taux d'imposition proposés dans le tableau ci-dessus pour les taxes directes locales en 2019.

6 - S : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

La Commission des Finances, réunie le 3 Avril 2019, a examiné le projet de Budget Primitif 2019 de la Commune.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 411 420 € en section de fonctionnement et 1 920 361,83 € en section d'investissement.

M. René ROCUET demande des précisions sur l'achat du terrain à Croas an Intron pour 30 000 €.

M. le Maire précise que ce terrain appartient actuellement au Conseil Départemental qui devait aménager une aire de covoiturage avant de décider de l'arrêt de ce projet. Le Conseil Départemental a contacté la Commune pour se porter acquéreur du terrain à Croas an Intron suite aux sollicitations de deux riverains intéressés pour acheter cette parcelle. La Commune a constaté un usage régulier d'une partie du terrain à des fins de parking par les familles d'élèves utilisant le transport scolaire. M. le Maire pense que l'autre partie de cette parcelle pourrait servir à un bailleur social pour lancer une opération de construction de logements publics locatifs.

M. Jérôme GOURMELEN souhaite revenir sur le mode de financement de la zone de loisirs de Moustierlan car seuls 670 000 € sont disponibles sur les 1,2 millions du projet. Il constate donc une absence de marge de manoeuvre dans ce budget permettant de dégager les 600 000 € nécessaires pour terminer les travaux de la zone de loisirs. « Cela veut dire plomber l'avenir » estime-t-il sauf à recourir à un crédit bancaire. Il demande à la Municipalité de présenter un plan de financement clair car au plus 200 000 € d'autofinancement net serait consacré au projet en 2020.

M. Patrick LE GUYADER rappelle qu'un programme AP/CP avait été réalisé pour la construction du restaurant scolaire voici 10 ans.

M. le Maire espère l'octroi de subventions d'investissement sur ce projet.

M. Jérôme GOURMELEN questionne M. le Maire sur le montant des subventions et poursuit son intervention en réclamant un chiffrage précis de l'opération.

M. Jean-Luc QUEMERE répond qu'il ne faut pas tomber dans le pessimisme et que le projet sera intelligemment réalisé.

M. René ROCUET s'aperçoit de la baisse de 50 000 € de l'attribution de compensation de la CCPF cette année alors que la Communauté de Communes s'enrichit de plus en plus avec la zone de Troyalach au dépend de Saint-Evarzec. M. René ROCUET indique que son groupe votera contre ce budget non sincère. Sur le projet de la zone de Moustierlan il déplore un commencement des travaux en septembre sans connaître le contenu du projet : terrain de football synthétique ? aire de boules ? Il demande un débat au Conseil Municipal avec une présentation claire du projet du Moustierlan.

M. José LENEPVEU rappelle que l'ensemble du réseau d'assainissement de Troyalach est à reprendre et sera intégralement financé par la CCPF.

M. René ROCUET souligne l'extrême richesse de la CCPF et estime que la Commune ne se donne pas les moyens d'obtenir des subventions auprès de la Communauté de Communes. Il s'interroge sur la possibilité de subvention des terrains de football, des cheminements piétonniers et de la piste d'athlétisme ?

M. Michel GUILLOU reconnaît la baisse de 48 000 € de l'attribution de compensation mais cette diminution s'est accompagnée de la mutation d'un agent municipal et d'un transfert de charges de fonctionnement (éclairage public, entretien des espaces verts et du réseau d'eau pluviale) rattaché à la zone d'activité de Troyalach.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'attribution de compensation était figée sur le montant de la taxe professionnelle de 2001 perçue par la Commune même en cas d'arrivée ou départ d'entreprises. Le principe de son calcul est fixé par la loi dite « Chevènement » sur la taxe professionnelle unique, chaque transfert de charges vers la CCPF s'accompagne d'une réduction de l'attribution de compensation.

M. le Maire souhaite revenir sur le fonds de concours de la CCPF dont l'éligibilité concerne les salles polyvalentes. D'autres communes du territoire, Clohars-Fouesnant pour son terrain de football et Fouesnant pour son boulodrome ne peuvent pas non plus prétendre à l'accompagnement financier de la Communauté de Communes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Marchés se réunira très prochainement pour étudier l'analyse des offres des entreprises pour les travaux de la zone de Moustierlan avant la présentation de cette question au prochain Conseil Municipal. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur certaines variantes notamment le terrain synthétique.

M. Patrick LE GUYADER rappelle que l'année passée une étude sur la rénovation de la maison communale était annoncée dans le rapport d'orientation budgétaire.

M. le Maire répond que la maison communale est très utilisée comme salle de réunion et d'activités par les associations. A ce titre elle remplit parfaitement sa fonction. M. le Maire reconnaît le besoin de rénovation de ce bâtiment mais il défend un budget de rigueur et de prudence en investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 19 voix pour, 1 abstention (Mme Danièle GOMES) et 5 voix contre (MM. Et Mmes Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, Jérôme GOURMELEN, René ROCUET et Sophie TUDAL par procuration),

D'ADOPTER le budget primitif 2019 de la commune tel qu'il a été présenté.

7 - S : BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'ATELIER-RELAIS

La Commission des Finances, réunie le 3 Avril 2019, a examiné le projet de Budget Primitif 2019 de l'Atelier-Relais mis à disposition de l'association « les Papillons blancs ».

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 065 € en section de fonctionnement et à 30 645,56 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2019 de l'Atelier-Relais tel qu'il a été présenté.

8 - S : BUDGET PRIMITIF 2019 DU COMMERCE-RELAIS

La Commission des Finances, réunie le 3 avril 2019, a examiné le projet de Budget Primitif 2019 du Commerce-Relais.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 380 € en section de fonctionnement et à 28 872,02 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2019 du Commerce-Relais tel qu'il a été présenté.

9 - S : SEJOUR D'ETE ORGANISE PAR L'ESPACE JEUNES : FIXATION DES TARIFS

M. Etienne CHEREAU propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'un séjour organisé cet été par l'Espace Jeunes.

Ce séjour aura lieu du 15 au 19 juillet 2019. Il s'agit d'un camp multi-activités avec un hébergement en camping à Etel. Sont concernés 14 jeunes de 13 à 15 ans qui seront encadrés par 2 animateurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Tranches de ressources	Tarif du séjour
0-1600	70,00 €
1576-2100	116,20 €
2101-2625	141,10 €
2626-3150	166,00 €
3151-4200	174,30 €
4201-5250	190,90 €
> 5250	224,10 €

ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

Tarif du séjour
224,10 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 3 Avril 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Etienne CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour d'été de l'Espace Jeunes.

10 - S : VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU SENAT ORGANISEE PAR LE CCJ

M. Etienne CHEREAU propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de cette sortie pédagogique à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat le mercredi 3 Juillet 2019. Cette journée sera encadrée par Mmes Solenn LE STRAT-MOYSAN et Fanny DERRIEN, conseillères municipales en charge du comité consultatif des jeunes et de l'animatrice de l'Espace Jeunes.

Un tarif unique est proposé :

	Tarif de la sortie pédagogique
Tarif unique – organisation CCJ	50 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 3 Avril 2019.

M. le Maire donne la parole à Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN qui explique que les jeunes avaient exprimé leur volonté de découvrir l'assemblée nationale lors de leur visite du Conseil Départemental. Ils ont ensuite contacté Mme Annaïg LE MEUR, Députée de la Circonscription pour organiser cette journée. Le départ est prévu à 6h10 de la gare de Quimper, une halte au Sénat est programmée en matinée avant de se rendre à l'Assemblée Nationale à 14 heures pour un rendez-vous à Mme la Députée. A 15 heures, ils assisteront aux questions au gouvernement avant d'entamer à partir de 16 heures la visite des lieux. Le retour est Quimper s'effectuera vers minuit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Etienne CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le tarif présenté ci-dessus pour la visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat organisé par le CCJ.

11 - S : AVENANT A LA CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE TROIS PARCELLES EN CENTRE BOURG EN VUE DE CONSTRUIRE NEUFS LOGEMENTS SOCIAUX A SAINT-EVARZEC

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, dans le cadre de son programme local de l'habitat a décidé d'apporter une aide financière sous forme de fonds de concours aux Communes du Pays Fouesnantais pour l'acquisition de biens immobiliers privés dans l'objectif d'y produire des logements publics locatifs.

Cette aide est basée sur un montant de 7500 € par logement public locatif créé.

Toutefois la convention pour le versement du fonds de concours laisse apparaître des difficultés d'interprétation par la trésorerie quant aux modalités financières.

Afin de régulariser la situation et permettre de lever toute ambiguïté, un avenant à la convention initiale entre la communauté de communes du Pays Fouesnantais et la commune de Saint-Evarzec a été rédigé pour modifier les articles 4 et 5.

L'article 4 de la convention est modifié comme suit : « Article 4 - condition de détermination du fonds de concours ».

La CCPF contribue financièrement pour un montant équivalent à 7 500 € par logement social réalisé sur cette opération, soit soixante-sept mille cinq cents euros (67 500 €).

Le fonds de concours sera au plus égal à la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 V du Code Général des Collectivités Territoriales. »

L'article 5 de la convention est modifié comme suit : « Article 5 - Modalités de versement du fonds de concours ».

Le fonds de concours sera versé en 1 ou 2 fois :

- 50% maximum après l'acquisition foncière,
- le solde, à la réception d'une attestation de fin de chantier signé par le maire accompagnée d'un bilan financier attesté par le maire précisant les dépenses acquittées et les recettes réellement encaissées par la commune sur l'opération financée. Un état des dépenses acquittées par la commune sera également fourni. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant à la convention de versement du fonds de concours de la communauté de communes du Pays Fouesnantais pour l'acquisition de trois parcelles en centre bourg en vue de construire neuf logements sociaux.

12 - S : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Mme Pascale JAN en tant que directrice générale des services. Elle prendra ses fonctions à compter du 1^{er} mai prochain. Le cabinet de recrutement a reçu 77 candidatures, 20 dossiers ont retenu son attention une transmission finale de 3 profils correspondant aux compétences recherchées pour occuper la fonction de DGS. M. le Maire indique que Mme JAN avait piloté l'audit organisationnel des services l'année passée. Mme Danièle GOMES interroge M. le Maire sur le positionnement de Mme JAN vis-à-vis des agents qui se sont exprimés lors de l'audit sur des problèmes présents dans les services. M. René ROCUET abonde dans le sens de Mme GOMES. M. Jean-Luc QUEMERE estime au contraire que ce recrutement peut être interprété comme une force pour la Commune. M. Le Maire conclut en rappelant que Mme JAN connaît bien la problématique de la collectivité et qu'elle a prévu de rencontrer l'ensemble des agents dès sa prise de fonction.

📖 M. le Maire donne la parole à M. LENEPVEU pour présenter l'organisation de la prochaine élection européenne du 26 Mai prochain. M. LENEPVEU explique que des nouvelles cartes électorales seront adressées à l'ensemble des électeurs de la Commune. Il attire aussi l'attention des conseillers municipaux sur l'obligation de vérification de l'identité des électeurs en se référant à la liste des pièces d'identité réglementaires établie par les services de l'Etat.

📖 Réunions et manifestations :

- Du 15 au 20 Avril : Semaine du vélo et ville à 30 km/h
- Concours du vélo le plus original organisé par la Maison de l'Enfance
- Mercredi 17 Avril au 17 Juin : exposition pastels à la médiathèque
- Mercredi 17 Avril : Tour du Finistère rando-cyclo dès 7 h
- Jeudi 18 Avril : Vélo-cinéma + conférence - débat : 20 h
- Vendredi 19 Avril : Relais VTT inter-entreprises inter-associations : 18 h
- Samedi 20 Avril : Départ du Tour du Finistère et défi hand-bike
- Samedi 27 Avril à 10 h 30 : Comité Consultatif de l'Environnement
- Samedi 27 Avril à 14 h 30 : Chasse à l'Oeuf du CCJ au Bois du Moustoir
- Samedi 27 Avril et Dimanche 28 Avril : Printemps de Clic Clap à la maison communale
- Dimanche 28 Avril à 15 heures : Spectacle de magie de Stéphane Laurens à l'Agora
- Samedi 4 Mai : Collecte de Sang à la maison communale
- Samedi 4 Mai : les 30 ans du Handisport Cornouaille HDS
- Mercredi 8 Mai : Commémoration de 8 Mai 1945
- Samedi 18 et Dimanche 19 Mai : fête communale : course à pieds des Foulées Varzécoises, videgrenier du bourg, bourse aux vélos, Pardon Saint-Primel
- Vendredi 24 Mai à 20 h 30 : spectacle de rue : l'irrésistible charme du BTP sur le parking des STM
- Samedi 25 Mai : Concours des Jardins Fleuris (inscription jusqu'au 18 mai)
- Samedi 25 Mai : Tous en Rollers
- Dimanche 26 Mai : Election européenne
- Vendredi 31 Mai au Jeudi 27 Juin : exposition de Libre Pinceau en Mairie
- Samedi 8 et Dimanche 9 Juin : Tournoi de la Pentecôte
- Dimanche 9 Juin : Troc et puces des Ptits Loustics
- Mercredi 12 Juin après-midi : inauguration des logements publics de Finistère Habitat.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : à déterminer.

La séance est levée à 22 h 30 et ont signé les membres présents.